







DI de Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 17 avril 2024

Les organisations syndicales douanières de la DI Nouvelle-Aquitaine constatent que :

- le Directeur Général n'a donné aucune suite à la demande d'ouverture de négociation concernant la revendication indemnitaire des agents du CSRH relayée par l'intersyndicale nationale le 05 avril dernier,
- cette revendication est légitime car, depuis 10 ans, les agents du CSRH font preuve d'un engagement sans faille et d'une expertise certaine pour assurer la préliquidation de la paye, la gestion administrative des agents et la notification d'actes de gestion,
- le transfert de compétences de la direction générale vers le CSRH est tel qu'aujourd'hui, plus de 75 % de la matière RH se gère au sein de ce service, certains domaines étant devenus de la compétence exclusive du CSRH sans aucune reconnaissance financière,
- la technicité du service s'est accrue et, avec elle, un ensemble de contraintes particulièrement lourdes pesant sur les agents,
- l'accélération des calendriers de réformes et l'évolution permanente des outils s'ajoutent à un transfert de compétence vers le CSRH en constante hausse depuis des années,
- les agents fournissent des efforts conséquents et mettent en œuvre un savoir-faire unique pour établir la paye des douaniers et les actes de gestion inhérents à cette paye ainsi qu'à la carrière des agents sans, qu'aucune reconnaissance indemnitaire ne vienne illustrer leur engagement ou leur technicité,
- aujourd'hui, le CSRH douanier est le plus complet et le plus spécifique de la sphère SIRHIUS,
- en dépit des promesses faites depuis plusieurs années, non seulement les revendications indemnitaires des agents sont ignorées mais en plus la direction du CSRH fait planer la menace de sanctions contre les agents qui se mobilisent une nouvelle fois pour une revalorisation salariale,
- la direction générale doit nous montrer concrètement l'importance qu'elle attache au bon établissement de la rémunération des douaniers.

Dans un contexte inflationniste qui ne faiblit malgré les discours lénifiants du gouvernement et dans une agglomération qui connaît les prix de l'immobilier parmi les plus hauts de France, il est temps que le Directeur Général reconnaisse à sa juste valeur l'engagement et l'expertise des agents.

Face à ces constats, les organisations syndicales douanières de la DI Nouvelle-Aquitaine déposent un préavis de grève pour la journée du 16 mai 2024 à l'intention des agents du CSRH et appellent les agents de la direction interrégionale à se montrer solidaires avec leurs collègues en rejoignant l'action qui sera proposée par l'intersyndicale à l'occasion de cette journée.